

## Travail en Hauteur

### DE FORMATION

**Les obligations de l'employeur (responsable pénal) : Article L4121-1 :**  
L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels.
- des actions d'information et de formation
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.
- l'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

#### Public Concerné



Employeurs, Cadres, Agents de maîtrise devant effectuer des travaux en hauteur, Ouvriers.

#### Effectif Maximum



Effectif maximum de 12 candidats.

#### Prérequis



Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation travail en hauteur.

#### Durée



1 Journée soit 7 heures.

#### Objectifs



- Identifier le travail en hauteur.
- Evaluer et connaître les travaux effectués en hauteur.
- Identifier tous les risques inhérents au travail en hauteur.
- Connaître les EPC réglementaires.
- Savoir utiliser les EPI adaptés pour travailler en hauteur.

#### Moyens Pédagogiques



- Théorie : Exposé et échanges interactifs.
- Pratique : Etudes de cas.
- Exercices pratiques avec le matériel.
- Support de cours de la formation travail en hauteur.
- Auto-évaluation préalable en amont de la formation.
- Évaluation des acquis en fin de formation.

## Réaliser la prévention des risques professionnels dans le cadre du travail en hauteur.

- Qu'est-ce que le travail en hauteur ? Définition.
- Savoir identifier les principes généraux de prévention.
- Appréhender la notion de risque avec le travail en hauteur.
  - Retour les statistiques d'accident du travail, les indices de fréquence et le coût.
  - Modélisation du phénomène «accident».
- Mise au point sur la réglementation sur le travail en hauteur.
  - Etude de la conception des lieux de travail et des travaux temporaires en hauteur.
  - Prendre des dispositions spécifiques aux travaux de bâtiment et de génie civil.
  - Etudier le cas du défaut de protection contre les chutes de hauteur.
  - Evaluer l'aptitude au travail en hauteur, les compétences et la formation des intervenants.

## Mener une campagne de prévention des chutes de hauteur.

- Identifier les situations de travail à risques lors des travaux en hauteur.
- Savoir assurer la préparation de son intervention.
- Identifier la conduite à tenir en cas de situations dangereuses.
  - Focus sur les causes et conséquences d'une chute.
- Focus sur les solutions techniques, organisationnelles et humaines pour limiter les risques.

## Assurer la vérification et l'utilisation des équipements de sécurité avec professionnalisme

- Réaliser un bilan sécurité des appareils de levage de personnes : échelles, échafaudages, plates-formes de travail, etc.
- Faire le bon choix des matériels (Normes relatives aux échelles).
- Savoir utiliser/identifier l'équipement de protection collective.
  - Respecter les prescriptions des garde-corps provisoires et permanent.
  - Respecter les prescriptions des escaliers, échelles à marches et échelles fixes.
  - Respecter les prescriptions des plates-formes.
  - Respecter les prescriptions des dispositifs de recueil souples (filets en grandes nappes et filets sur consoles).
- Savoir utiliser/identifier l'équipement de protection individuelle (EPI).
  - Assurer la gestion et le port obligatoire des EPI (chaussures de sécurité, casques, etc.).
  - Comprendre l'utilisation et l'installation des systèmes d'arrêt des chutes.
  - Comprendre l'utilisation et l'installation des systèmes de retenue.
  - Comprendre l'utilisation et l'installation des systèmes de maintien au poste de travail.